



Ce fichier ne reprend en compte que les missions radioprotection du secteur de radiologie interventionnelle et conventionnelle.

*

Merci de compléter les cellules en jaune.

Nom de l'organisme ou de l'entreprise :				
1	ETP Radioprotection Actuel (radiologie interventionnelle + conventionnelle)			
2	Nombre de personnes PCR Actuel (radiologie interventionnelle + conventionnelle)			
Répartition géographique et organisation		Total	Dont site principal	
3	- Nombre de site(s) (site principal composé d'au moins 2 services)			
4	- Nombre de service(s)			
Locaux et appareils		Total	Dont site principal	Dont équipement partagé
6	- Nombre de locaux de pratiques interventionnelles radioguidées (PIR)			
7	- Nombre d'appareil(s) fixe(s) d'interventionnel et mobile (arceau de bloc) de PIR			
8	- Nombre de scanner(s) diagnostique(s) hors PIR			
9	- Nombre d'appareil(s) de radiologie mobile(s) au lit du patient			
10	- Nombre d'autre(s) appareil(s) diagnostique(s) (table de radiologie, mammographe, dentaire, ...)			
Effectifs suivis		PIR +/- Diagnostique	Diagnostique uniquement	
12	- Nombre de travailleurs classés A ou B			
13	- Nombre travailleurs non classés			
14	Logiciel aide à la PCR ?			
15	Vérif total GX :	0	0	0
16	Vérif effectifs suivis :	0		
Evolutions annuelles		Total		
17	- Nombre de nouvelle(s) installation(s) par an estimé			
18	- Nombre d'événement(s) indésirable(s) par an estimé			
19	- Nombre de non-conformité(s) par an estimé			
Evolutions annuelles		PIR +/- Diagnostique	Diagnostique uniquement	
20	- Nombre de nouveaux travailleur(s) classé(s) par an			
21	- Nombre de nouveaux travailleur(s) non classé(s) par an			

* Précisions par items

- Indiquer le nombre d'équivalent temps plein de temps en radioprotection accordé pour votre site (exemple : 2 PCR à mi-temps et un référent à 0,2 : 2*0,5+0,2 ETP => 1,2 ETP).
 - Indiquer le nombre de personnes physiques PCR pour votre site (exemple : 2 PCR à mi-temps => 2 PCR).
 - Un site est considéré comme un établissement ou ensemble d'établissements se trouvant à proximité. Dès lors que le déplacement pour accéder à un autre établissement nécessite l'utilisation d'un moyen de transport (voiture , métro, vélo...alors il sera considéré comme un site supplémentaire. Si vous n'avez qu'un service à gérer alors ce nombre doit être égal à 0.
 - Un service est un lieu géographique commun interne à l'établissement. Exemple : un bloc opératoire avec des professionnels venant de plusieurs unités fonctionnelles sera considéré comme un service.
 - Dans l'item "locaux et appareil", il est demandé de différencier les équipements appartenant au site principal des autres. De plus, si un équipement ou un local est partagé par une autre entité juridique, il est demandé de le spécifier dans la case Equipements partagés. Exemple: Sur mon site principal, j'ai 3 scanners diagnostique dont 1 est positionné sur un site extérieur et 2 partagés avec une clinique voisine, j'indique :
- | | | | | |
|---|--|-------|---------------------|-------------------------|
| Locaux et appareils | | Total | Dont site principal | Dont équipement partagé |
| - Nombre de scanner diagnostique hors PIR | | 3 | 2 | 2 |
- Nombre de locaux ou sont pratiqués des pratiques interventionnelles radioguidées. Cela peut donc être une salle de bloc ou une salle de radiologie / cardiologie interventionnelle. Cela doit correspondre au nombre de locaux conformes à la décision ASN-DC-591 pour les pratiques interventionnelles. Exemple : dans un service, j'ai une salle de cardiologie interventionnelle et un amplificateur de brillance susceptible d'aller dans 5 salles de blocs, j'indiquerai : 6 (5 +1)
 - Ici, ne sont à considérer que les équipements utilisés pour les pratiques interventionnelles radioguidées. Dans l'exemple ci-dessus, il faudra donc remplir : 2.
 - Ne comptabiliser uniquement les scanners ne réalisant pas de pratiques interventionnelles radioguidées.
 - Nombre d'appareils de radiologie mobile au lit du patient (ne sont pas inclus les arceaux de bloc opératoire).
 - Nombre d'équipements de radiologie conventionnelle (dentaire inclus).
 - Effectif exposé ayant à minima un suivi radiologique. On différencie les professionnels réalisant des actes interventionnels, de ceux ne faisant que du diagnostique. Exemple: un manipulateur faisant de la radiologie et des interventions dans le blocs opératoires, ne sera compté que dans la case "PIR +/- Diagnostique" et pas dans "Diagnostique uniquement".
 - Nombre de professionnels classés bénéficiant d'un suivi dosimétrique individuel.
 - Nombre de professionnels non classés bénéficiant d'un suivi radiologique.
 - On entend par logiciel d'aide à la PCR, un logiciel permettant soit d'organiser les missions de la PCR, d'assurer le suivi dosimétrique, les suivis des formations, suivi médicale, vérifications des générateurs ...
 - Le total Gx doit correspondre au nombre de générateurs soumis à enregistrements ou déclaration de votre établissement.
 - Le total Gx doit correspondre au nombre de générateurs soumis à enregistrements ou déclaration de votre établissement.
 - Une estimation du nombre de nouveaux générateurs par an.
 - Une estimation du nombre d'événements significatifs en radioprotection par an.
 - Une estimation du nombre de non conformités à relever par an suite aux vérifications (initiales , initiales renouvelées, périodiques).
 - Une estimation du nombre de nouveaux professionnels classés par an (en différenciant ceux faisant du PIR et ceux ne faisant que du diagnostique, cf exemple N°10).
 - Une estimation du nombre de nouveaux professionnels non classés par an (en différenciant ceux faisant du PIR et ceux ne faisant que du diagnostique, cf exemple N°10).